

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal **Séance du 24 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Christel OLIVEIRA, Maire.

Présents : Mesdames GAUTHIER Florence, MASTYKARZ Catherine, OLIVEIRA Christel, PONLEVÉ LAURENT Christiane, QUERON Ann, Messieurs : COCHET Patrice, RIGAL Didier et TAREL Gérard

Absents excusés : AGNESSENS Christèle (pouvoir remis à Mme PONLEVÉ LAURENT Christiane), LAGIER Georges (pouvoir remis à Mme OLIVEIRA Christel) et LECLERC Damien

Nombre de membres :

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Votants : 10
- Quorum : 6

Date de la convocation : 19 juin 2026

Date d'affichage : 19 juin 2026

Nomination du secrétaire de séance :

Aux termes de l'article L.2121-15 du CGCT, le conseil municipal a nommé Mme MASTYKARZ Catherine pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2026
- 2°) Enfants scolarisés dans les écoles d'Amilly : participation de la commune aux frais de garderie scolaire à compter du 1^{er} septembre 2026
- 3°) Convention de mise à disposition des locaux de la salle polyvalente « Maurice SAILLANT » à titre professionnel à compter du 1^{er} septembre 2026

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 AVRIL 2026.

Page 15 : La rectification demandée par M. TAREL Gérard précisant que « Ma petite mairie est un site internet (ayant un nom de domaine), conçu spécifiquement pour les petites communes, et non une interface » est prise en compte. Mme PONLEVÉ LAURENT Christiane prend acte de l'observation qui sera reportée dans ledit procès-verbal. Madame le Maire rappelle que le contrat actuel du site internet a été dénoncé et prendra donc fin, en janvier 2027.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 avril 2026, est approuvée à l'UNANIMITÉ.

A l'unanimité (pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0)

1. ENFANTS SCOLARISÉS DANS LES ÉCOLES D'AMILLY : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE GARDERIE SCOLAIRE À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

Pour rappel, les membres du conseil municipal ont été destinataires d'une note de synthèse.

Rappel des faits :

Depuis septembre 2021, la commune de Conflans-sur-Loing prend en charge le transport scolaire (service public non obligatoire) à destination des enfants conflanais fréquentant les écoles de Saint-Firmin-des-Vignes à Amilly. Pendant 3 ans, ce service a été entièrement gratuit pour les familles. Devant l'augmentation des coûts (transport scolaire / accompagnateur) et du budget restreint de la commune, une participation a donc été demandée aux parents avec mise en place en septembre 2024.

Depuis plusieurs années, il est constaté une réelle baisse du nombre d'enfants inscrits pour utiliser le car scolaire. Pour l'année scolaire 2026/2027, ce service concernera seulement une dizaine d'enfants.

Rapport de Mme le Maire :

Pour la rentrée 2026/2027, les tarifs du transport scolaire évoluent de 114.74 € à 120.36 € (139 jours en prévision) représentant un coût moyen par enfant de 15.00 €/jour (transport + accompagnateur inclus). Les émargements quotidiens réalisés pendant plusieurs mois par l'accompagnateur démontrent que seulement 10 enfants sur les 15 inscrits utilisent régulièrement ce service public. La proposition d'intégrer les enfants de Conflans-sur-Loing dans le bus d'Amilly qui réalisait jusqu'à présent 2 navettes, n'a pas été retenue en raison de contraintes budgétaires de la commune d'accueil. Cette option aurait permis, de diminuer sensiblement les coûts.

Aussi, pour toutes ces raisons évoquées, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de s'orienter vers une prise en charge des frais de garderie scolaire selon le coefficient familial (en référence du tarif hors commune appliqué par la ville d'Amilly) en lieu et place de la prise en charge du transport scolaire.

Madame QUERON Ann demande que cette participation soit dûe uniquement aux familles, à jour du règlement de leurs factures.

M. TAREL Gérard propose qu'une réunion soit actée afin d'informer les parents de cette décision. Un courrier leur sera transmis avec proposition d'une rencontre en mairie.

Madame PONLEVÉ LAURENT Christiane précise que la municipalité est bien consciente de ce désagrément mais que celle-ci propose néanmoins, de participer à la garderie scolaire avec prise en charge de la part hors commune des enfants conflanais inscrits en garderie (matin/soir).

Madame le Maire informe que les écoles de Saint-Firmin-des-Vignes sont en capacité d'accueillir tous les enfants en garderie scolaire. Les inscriptions seront directement gérées sur le portail famille d'Amilly.

PROJET DE DÉLIBÉRATION :

VU que la commune de CONFLANS-SUR-LOING ne possède pas d'établissements scolaires ;

VU que les enfants conflanais fréquentant les écoles maternelles et primaires sont scolarisés sur la commune d'Amilly ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

- DÉCIDE à compter du 1^{er} septembre 2026 de prendre à sa charge une partie des frais de garderie scolaire selon les modalités de calcul ci-après (tarif hors commune) ;

Accueil périscolaire

<u>Enfant amillois</u>	<u>Enfant amillois</u>	<u>Enfant conflanais</u>	<u>Enfant conflanais</u>
Matin	Soir	Matin	Soir
Coefficient 1 : 1.45 €	Coefficient 1 : 2.60 €	Coefficient 1 : 2.10 €	Coefficient 1 : 3.85 €
Coefficient 2 : 1.50 €	Coefficient 2 : 2.65 €	Coefficient 2 : 2.15 €	Coefficient 2 : 3.90 €
Coefficient 3 : 1.55 €	Coefficient 3 : 2.70 €	Coefficient 3 : 2.20 €	Coefficient 3 : 3.95 €
Coefficient 4 : 1.60 €	Coefficient 4 : 2.75 €	Coefficient 4 : 2.25 €	Coefficient 4 : 4.00 €
Coefficient 5 : 1.65 €	Coefficient 5 : 2.80 €	Coefficient 5 : 2.30 €	Coefficient 5 : 4.05 €
Coefficient 6 : 1.70 €	Coefficient 6 : 2.85 €	Coefficient 6 : 2.35 €	Coefficient 6 : 4.10 €

Pour rappel, les participations communales hors commune pour la rentrée 2025 / 2026 seront les suivantes :

Participation périscolaire matin

Coefficient 1 : 0.65 €

Coefficient 2 : 0.65 €

Participation périscolaire soir

Coefficient 1 : 1.25 €

Coefficient 2 : 1.25 €

Coefficient 3 : 0.65 €
Coefficient 4 : 0.65 €
Coefficient 5 : 0.65 €
Coefficient 6 : 0.65 €

Coefficient 3 : 1.25 €
Coefficient 4 : 1.25 €
Coefficient 5 : 1.25 €
Coefficient 6 : 1.25 €

- **ABROGE** la délibération n°2021_32 prise en conseil municipal le 9 septembre 2021 : Prise en charge d'un bus scolaire pour le primaire ;

- **DIT** que cette participation sera remboursée aux familles mensuellement selon leur quotient familial sous réserve qu'elles soient à jour du règlement de leurs factures ;

- **DIT** que Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Ces dépenses seront imputées en section de fonctionnement - **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante - 65888**.

Copie de cette délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montargis et à Madame le Comptable public.

A l'unanimité (pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0)

2. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DE LA SALLE POLYVALENTE « MAURICE SAILLANT » À TITRE PROFESSIONNEL À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

Etant concerné par cette délibération, M. RIGAL Didier ne pourra pas prendre part au vote.

Rappel des faits :

La commune met à la disposition (à titre onéreux) des administrés et des associations qui en font la demande la salle polyvalente « Maurice SAILLANT ».

Rapport de Madame le Maire :

Dans le cadre de son activité professionnelle, une administrée recherche un local afin de dispenser des cours d'aquarelle tous les mardis de 17h00 à 19h00 (hors vacances scolaires).

Cette habitante ayant également son siège social sur la commune de CONFLANS-SUR-LOING, Madame le Maire propose au conseil municipal d'établir une convention à titre onéreux entre la commune et l'administrée dénommée ci-après : Madame RIGAL Sylvie demeurant 132 rue de la Mairie à CONFLANS-SUR-LOING ;

Afin d'assurer la gestion d'occupation des locaux de la salle polyvalente,

- un planning prévisionnel de séances de cours d'aquarelle sera exigé,
- le nettoyage des locaux incombera à l'utilisatrice après chaque séance.

A l'issue de l'année écoulée, le tarif de la salle polyvalente pourra être revu en fonction du bilan annuel des charges de fonctionnement (chauffage, eau, électricité).

Un projet de convention de mise à disposition de la salle polyvalente « Maurice Saillant » sera transmis aux élus pour éventuelles observations.

PROJET DE DÉLIBÉRATION :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux de la salle polyvalente « Maurice Saillant » sise 334 rue de la Mairie CONFLANS-SUR-LOING avec Madame RIGAL Sylvie et ce, à compter du 1^{er} septembre 2026 pour un an, renouvelable par tacite reconduction ;

- **DIT** que cette mise à disposition accordée à titre professionnel à Madame RIGAL Sylvie fera l'objet d'un titre de recettes émanant du Service de Gestion Comptable de Montargis à raison de 25.00 € par séance ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention et tout document se rapportant au dossier ;

- **DIT** que Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Copie de cette délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montargis, Madame le Comptable public et Madame RIGAL Sylvie.

A la majorité (pour : 6 - contre : 0 - abstentions : 3 Mesdames AGNESSENS Christel, GAUTHIER Florence et PONLEVÉ LAURENT Christiane)

INFORMATIONS DIVERSES COMMUNIQUÉES PAR MADAME LE MAIRE

Commissions permanentes de l'AME : Lors de la commission des Maires, M. BILLAULT Jean-Paul (Président de l'AME), a rappelé que la présence des élus nommés auxdites commissions était indispensable.

Accident de la circulation : Suite à l'accident survenu mardi 2 juin 2026, le véhicule communal est définitivement hors d'usage (épave).

Fête intergénérationnelle du 13 juin 2026 : Remercie le Comité des Fêtes et Loisirs ainsi que les bénévoles (logistique). Un peu plus de 80 personnes ont répondu présents lors de cette manifestation.

Terrains de pétanque parking municipal : Ils devront être retirés afin de réaliser les travaux d'abattage des peupliers prévu la première quinzaine de juillet.

Site internet : Remercie M. TAREL Gérard pour la mise à jour du trombinoscope.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES DES ÉLUS

M. COCHET Patrice :

- Fête intergénérationnelle 2027 : Propose de décaler les activités (jeux) à 17h00 plutôt que 15h00.
- Auberge de Conflans : L'acquéreur n'ayant pas donné suite à la promesse de vente ; il n'y a plus d'acheteurs potentiels à ce jour. La purge de rétrocession se terminant en octobre 2026, il convient de réfléchir sur les modalités et le prix de vente (vente en immo. interactive).

M. TAREL Gérard :

- Se tient à disposition pour terminer la mise à jour du site internet.
- Souhaite que le représentant de l'application Panneau Pocket réalise une présentation de cette application.
- Rappelle la mise à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) suite au renouvellement du conseil municipal.

Mme GAUTHIER Florence : Suite à son intervention en conseil municipal du 28 avril 2026, demande ce qu'il advient du problème de poubelles éventrées au hameau des Haies. Un rappel a été fait à l'administré qui est bien conscient de ce souci et déplore de nombreux dépôts sauvages à cet endroit. Il a cependant été autorisé pour installer un bac en grillage afin d'empêcher la dégradation de ses déchets par les animaux.

RIGAL Didier : La commune de Gy-les-Nonains possède actuellement un site internet et Panneau Pocket. Le Maire envisage de supprimer son site internet pour garder seulement Panneau Pocket, plus simple d'utilisation. En l'absence de téléphone, Panneau Pocket est aussi téléchargeable sur internet.

Mme QUERON Ann :

- Vide-greniers avril 2026 : Demande que les inscriptions au sol soient effacées.
- Eclairage public : Souhaiterait que les horaires d'éclairage soient décalés de 23h à minuit.
- Dysfonctionnement du carillon de l'église : Mme le Maire répond que suite à une erreur de manipulation lors d'une cérémonie (et ce malgré la présence d'affiches d'interdiction), l'horloge de l'église a été entièrement déprogrammée. La remise en service est prévue jeudi 9 juillet 2026 et un courrier sera transmis au diocèse les informant qu'ils devront s'acquitter du paiement de cette intervention.
- Fleurissement : Adresse ses remerciements aux personnes qui ont participé à l'embellissement des parterres et des jardinières du bourg (a eu beaucoup de retours positifs). Propose de repérer les vivaces en installant des tiges de bambous afin de ne pas les retirer lors de la plantation d'automne. Souhaiterait que l'on réfléchisse pour réaliser un fleurissement dans le cimetière.

INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR MADAME CHRISTIANE PONLEVÉ LAURENT

Smirtom : A compter du 15 juin et ce, jusqu'au 31 août 2026 les déchetteries seront ouvertes de 6h30 à 14h00.

Sacs éventrés : Suite à plusieurs doléances d'administrés, le SMIRTOM suggère que ceux-ci s'équipent d'un bac marron. Pour information, le premier bac coûte 40.00 €.

Arrêt de bus Beauregard : Installation d'une colonne végétalisée dans le courant de l'année en lieu et place de l'ancienne.

Séance levée à 19h49

Secrétaire de séance
Catherine MASTYKARZ



Le Maire,
Christel OLIVEIRA



